

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1351

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1351**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le système CORALY est destiné à accroître la fluidité et à renforcer la sécurité des conditions de la circulation automobile sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise, afin d'améliorer les services rendus aux usagers. L'État, les sociétés concessionnaires intéressées (autoroutes Rhône-Alpes - AREA - autoroutes du Sud de la France-ASF-et autoroutes Paris-Rhin-Rhône-APRR-), le Département du Rhône ainsi que la Communauté urbaine de Lyon ont conclu une convention le 11 août 2008 afin de définir les conditions de renouvellement, de développement, d'exploitation, d'entretien et de financement du système de coordination et de régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise dit CORALY.

Cette convention a été complétée par l'avenant n° 1 conclu le 19 juillet 2010, par l'avenant n° 2 conclu le 23 janvier 2012 et par l'avenant n° 3 du 29 décembre 2015.

Pour la partie Métropole de Lyon, les voies concernées sont :

- périmètre ex-Communauté urbaine de Lyon : Tunnel sous Fourvière et boulevard périphérique nord de Lyon (clé de répartition kilométrique : 5,8 %),
- périmètre ex-Département du Rhône : RD 301 boulevard urbain sud, et RD 383 boulevard Laurent Bonnevey (clé de répartition kilométrique : 8,4 %).

Ainsi que le prévoit cette convention, le comité technique de pilotage de CORALY arrête chaque année le budget prévisionnel nécessaire pour le fonctionnement du système et calcule la quote-part due par chaque maître d'ouvrage au prorata de sa longueur de voirie concernée.

Pour l'année 2016, le comité technique de pilotage a arrêté les budgets suivants :

- fonctionnement : 810 878 €,
- investissement : 100 000 €.

Pour l'année 2016, la participation de la Métropole s'élève à la somme de 109 768 € en fonctionnement et 4 777 € en investissement répartie de la façon suivante :

- périmètre ex-Communauté urbaine de Lyon : 44 445 € en fonctionnement et 1 927 € en investissement, ce dernier montant nécessite une individualisation complémentaire d'autorisation de programme,
- périmètre ex-Département du Rhône : 65 323 € en fonctionnement et 2 850 € en investissement.

Par ailleurs, l'État et le Département du Rhône ont conclu le 26 juin 2006 une convention définissant les conditions de conception, de construction, d'entretien et de financement des équipements nécessaires à l'exploitation des voies rapides départementales RD 383 (boulevard Laurent Bonnevey) et RD 301 (boulevard urbain sud), ainsi que les moyens nécessaires pour l'exercice des missions du poste avancé d'intervention et de surveillance. Ainsi, par cette convention et par le partenariat CORALY, le niveau de service de ces RD est compatible avec celui des autoroutes et voies rapides urbaines autour de Lyon (maintien de la viabilité, gestion des flux de trafic et information des usagers 24 heures sur 24 tous les jours).

Pour l'année 2016, le comité de pilotage du poste avancé d'intervention et de surveillance a arrêté les budgets suivants :

- fonctionnement : 356 398 € (avant intégration du bilan 2015),
- investissement : 3 630 € (avant intégration du bilan 2015).

Pour la partie fonctionnement, le montant dû pour l'année 2016 s'élève à 308 436 € après intégration du bilan 2015.

Pour la partie investissement, et compte tenu du bilan 2015 se traduisant par un solde en faveur de la Métropole, l'Etat se trouve redevable pour 2016 de la somme de 3 131 €. Ce montant fera l'objet d'une régularisation au titre du budget 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les montants des participations demandés à la Métropole de Lyon pour le fonctionnement du système CORALY au titre de l'année 2016.

2° - Décide pour le système CORALY :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, pour un montant de 10 000 € en dépenses en 2017 à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P11O1414. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 230 524 € TTC en dépenses,

b) - de verser à l'Etat les fonds de concours correspondants, soit 109 768 € en fonctionnement et 4 777 € en investissement.

3° - La dépense d'investissement correspondant au périmètre de l'ex-Communauté urbaine, pour le système CORALY, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P11 - Signalisation et accessibilité de la voirie, individualisée sur l'opération n° 0P11O1414 le 2 novembre 2015 pour la somme de 220 524 € en dépenses et complétée ce jour.

4° - Le montant à payer pour la partie correspondant au périmètre de l'ex-Communauté urbaine, pour le système CORALY, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - section de fonctionnement compte 6568 - fonction 844 - opération n° 0P12O2251 pour la somme de 44 445 € et section d'investissement compte 204 111 - fonction 844 - opération n° 0P11O1414 pour la somme de 1 927 €.

5° - La dépense d'investissement correspondant à l'ex-périmètre Département du Rhône sera imputée, pour le système CORALY, sur l'autorisation de programme globale 0P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4913A le 21 mars 2016 pour la somme de 440 000 € en dépenses.

6° - Le montant à payer pour la partie ex-périmètre Département du Rhône sera imputé, pour le système CORALY, sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - section de fonctionnement compte 6568 - fonction 844 - opération n° 0P09O4803A pour la somme de 65 323 € et section d'investissement compte 204 113 - fonction 844 - opération n° 0P09O4913A pour la somme de 2 850 €.

7° - Approuve :

a) - les montants des participations demandées à la Métropole pour le poste avancé d'intervention et de surveillance au titre de l'année 2016,

b) - le versement à l'État du fonds de concours correspondant, soit 308 436 € en fonctionnement.

8° - Le montant à payer pour la partie ex-périmètre Département du Rhône sera imputé, pour le système de poste avancé d'intervention et de surveillance, sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - section de fonctionnement compte 6568 - fonction 844 - opération n° 0P09O4803A pour la somme de 308 436 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.